

Stratégie de l'UE pour la région alpine

2015/2324(INI) - 13/09/2016 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 521 voix pour, 78 contre et 107 abstentions, une résolution faisant suite à la communication de la Commission relative à une stratégie de l'Union européenne pour la région alpine.

Les députés ont salué la communication de la Commission ainsi que le plan d'action qui l'accompagne tout en soulignant que la stratégie macrorégionale pour la région alpine pouvait contribuer à mettre fin au déclin économique en prenant en compte les caractéristiques uniques et les valeurs de la région.

La région alpine devrait jouer un rôle important pour le développement économique des États membres et fournir de nombreux services écosystémiques pour les régions urbaines et périurbaines environnantes. La macrostratégie aura une incidence sur 80 millions de personnes dans 48 régions appartenant à sept pays, dont cinq sont des États membres de l'Union (Allemagne, Autriche, France, Italie et Slovaquie) et deux, des pays tiers (Liechtenstein et Suisse).

Dans ce contexte, le Parlement a :

- demandé aux autorités compétentes des États membres et aux régions participantes **d'harmoniser dans la mesure du possible les politiques et les fonds** y afférents, en incluant, si possible, les actions et les objectifs de la stratégie de l'Union européenne pour la région alpine (EUSALP) ;
- invité la **Banque européenne d'investissement** (BEI) à examiner, en coopération avec la Commission, la possibilité de créer une structure d'investissement consacrée à la région alpine, qui permettrait d'obtenir des financements publics et privés ;
- plaidé pour la mise en place d'une **structure d'appui** à la mise en œuvre de la stratégie pour les organes directeurs de l'EUSALP, avec l'accord de et en coopération avec la Commission, les États membres et les régions ;
- suggéré le lancement de **campagnes d'information** adaptées en ce qui concerne la stratégie de l'Union européenne pour la région alpine.

Emploi, croissance économique et innovation : les députés ont formulé les recommandations suivantes :

- encourager une coopération active entre l'agriculture et les autres activités économiques dans des zones protégées (sites Natura 2000, parcs nationaux, etc.), afin de **concevoir des produits touristiques intégrés** et aussi de préserver et protéger les habitats uniques des régions montagneuses ;
- exploiter les possibilités offertes par la stratégie pour **développer son marché du travail**, qui compte plusieurs niveaux importants de travailleurs transfrontaliers et diversifier les activités économiques et des possibilités d'emploi dans la région alpine ;
- donner la priorité à l'investissement dans les **infrastructures numériques** et garantir l'accès à une connexion internet haut débit pour les personnes vivant dans des zones éloignées des grands centres urbains ;
- engager un dialogue entre les autorités compétentes des États membres et des régions de la zone alpine et la Commission afin d'évaluer la possibilité de réaliser, dans la prochaine période de programmation, un **programme conjoint pour soutenir l'intégration des activités de recherche et d'innovation** de la région alpine ;
- donner la possibilité de préserver et d'adapter les formes d'activité économique traditionnelle, comme **l'agriculture, la sylviculture et les activités artisanales**, mais aussi encourager l'innovation et la création d'initiatives dans ce domaine ;

- élaborer des stratégies en matière de **tourisme** fondées sur le patrimoine naturel et culturel existant, diversifier l'offre touristique et promouvoir le développement d'activités touristiques durables dans toute la région alpine, y compris sur et autour des lacs ainsi que dans les villes thermales ;
- protéger le **patrimoine alpin** et promouvoir une utilisation durable des ressources naturelles et culturelles (environnement, habitats terrestres transnationaux et biodiversité) ;
- soutenir les mesures qui promeuvent la **décongestion** de l'infrastructure de transport.

Mobilité et connectivité : le Parlement a demandé l'adoption d'une **méthode globale** d'élaboration et de mise en œuvre de la politique future **en matière de transport et d'environnement** dans la région alpine. Il a souligné à cet égard la nécessité de privilégier les transferts modaux du transport routier vers le transport ferroviaire, en particulier pour le fret, et demandé à la Commission d'accompagner cette transition.

La Commission et les États membres devraient en outre :

- améliorer les **connexions propres** et émettant peu de carbone notamment pour les réseaux ferroviaires, au niveau régional et local, afin d'améliorer la cohésion et la qualité de la vie dans les régions montagneuses ;
- faciliter les **connexions numériques** régionales et locales afin d'améliorer la qualité de vie et de promouvoir le développement de nouvelles activités et la création d'emplois dans les régions montagneuses, ainsi que d'encourager le repeuplement.

Environnement, biodiversité, changement climatique et énergie : inquiets face à la dégradation des écosystèmes et au risque de catastrophes naturelles dans certaines zones de la région alpine, le Parlement a souligné la nécessité i) de mettre en application la **gestion du risque de catastrophe naturelle** et les stratégies d'adaptation au changement climatique; ii) de mettre au point des plans d'intervention communs en cas de **pollution** transfrontalière.

La résolution a également recommandé :

- de consentir des efforts conjoints pour instaurer des mesures innovantes visant à préserver et à la maintenir la **biodiversité** ;
- de promouvoir **l'autoproduction d'énergie**, d'améliorer l'efficacité énergétique et d'accompagner le développement des sources d'énergie renouvelables les plus efficaces dans la région, ainsi que d'encourager le développement de formes d'énergie renouvelables propres aux Alpes (comme l'énergie solaire et l'énergie éolienne) ;
- de réaliser des efforts conjoints aux fins de **l'aménagement et d'une gestion coordonnée du territoire**.

La Commission est invitée à jouer un rôle actif lors de la phase de mise en œuvre de l'EUSALP et à présenter, tous les deux ans, un rapport sur l'application de l'EUSALP au Parlement et au Conseil, sur la base de critères objectifs et d'indicateurs mesurables.